

L'hon. M. OLIVER: Le ministre a fait erreur, je crois, dans son exposé des faits et, pour plus d'exactitude, je serais bien aisé qu'il déposât le rapport sur le bureau.

L'hon. M. HAZEN: Il est possible que j'aie fait erreur. Le professeur Prince a reçu ordre de faire enquête sur les conditions au petit lac des Esclaves et au lac à la Biche, et il a dressé un rapport sur ces deux lacs. Je ferai déposer sur le bureau les documents en question.

L'hon. M. OLIVER: Quelle est la limite de capture pour la saison d'hiver au lac à la Biche?

L'hon. M. HAZEN: 400,000 livres.

L'hon. M. OLIVER: Quelle est la limite de capture au petit lac des Esclaves pour la campagne de pêche de cet été et pour la saison d'hiver?

L'hon. M. HAZEN: Dans la saison d'été c'est 500,000 livres de poisson blanc, encore que les pêcheurs puissent aussi prendre d'autre poisson plus commun.

L'hon. M. OLIVER: Le brochet n'est pas compris?

L'hon. M. HAZEN: Non.

L'hon. M. OLIVER: Il y a du poisson blanc, du doré et du brochet dans le lac à la Biche. Est-ce que la limite de 400,000 livres s'applique au poisson blanc, ou est-ce qu'elle comprend le doré et le brochet?

L'hon. M. HAZEN: Elle comprend tout poisson du lac à la Biche.

L'hon. M. OLIVER: Mais dans le Petit-Lac des Esclaves, elle ne comprend que le poisson blanc?

L'hon. M. HAZEN: Oui.

L'hon. M. OLIVER: On ne tient pas compte du doré?

L'hon. M. HAZEN: Rien autre que le poisson blanc.

L'hon. M. OLIVER: Quelle est la capture pour le petit lac des Esclaves pour le prochain hiver? Je désire connaître ces faits, afin que ces gens le sachent d'avance.

L'hon. M. HAZEN: 760,000 livres.

L'hon. M. OLIVER: Y a-t-il quelque limite à la pêche dans le lac de la Baleine-Blanche ou Wabanum?

L'hon. M. HAZEN: Je ne crois pas.

L'hon. M. OLIVER: Ou le lac du Pigeon?

L'hon. M. HAZEN: Je ne crois pas. Ces lacs n'ont jamais été signalés à mon attention.

L'hon. M. OLIVER: Je ne suis pas contre le principe de restreindre la pêche, parce que cette restriction doit dépendre de la discrétion des spécialistes du ministère; cependant je puis faire observer que le lac Wabanum et le lac aux Pigeons, situés tous deux à près de cinquante milles d'Edmonton, ont sans cesse reçu la visite des pêcheurs depuis vingt ans, tant pour des fins commerciales que pour d'autres fins.

L'hon. M. HAZEN: Il eut probablement mieux valu restreindre la pêche il y a des années.

L'hon. M. OLIVER: Non, le poisson y est encore très abondant.

L'hon. M. HAZEN: Ces lacs sont-ils aussi grands que le lac la Biche?

L'hon. M. OLIVER: Non, ni l'un ni l'autre n'est aussi grand que le lac à la Biche. L'un d'eux est situé tout près de la voie ferrée.

L'hon. M. HAZEN: On avait pas encore appelé mon attention sur ces lacs, mais j'examinerai s'il y a lieu d'y restreindre la pêche.

L'hon. M. OLIVER: Je ne donne pas à entendre que cela soit nécessaire; je signale simplement les faits. Deux lacs, le lac Winifred et le lac Christina, ont été livrés aux pêcheurs, l'hiver dernier. Seront-ils soumis à une restriction?

L'hon. M. HAZEN: On ne me les a pas signalés. Où se trouvent-ils?

L'hon. M. OLIVER: Sur le parcours du "Great Waterways Railroad", au nord du lac à la Biche. La pêche est-elle restreinte sur le lac Calling?

L'hon. M. HAZEN: Non, les seuls lacs soumis à une restriction que je connaisse sont le lac à la Biche et le petit lac des Esclaves.

Pour rétribuer les services des douaniers relativement à l'émission des permis de pêche conformément au *modus vivendi*.

M. SINCLAIR: Le ministre fera-t-il connaître ses intentions au sujet de ces permis?

L'hon. M. HAZEN: Cette question fait actuellement l'objet de négociations avec le gouvernement des États-Unis. Il n'y a pas de mal à dire que j'espère que l'on tiendra une conférence qui effectuera un règlement acceptable pour les États-Unis et qui fera disparaître les inconvénients auxquels sont soumis nos bateaux de pêche, pour porter leur prise dans le pays voisin et pour obtenir congé dans les ports américains et